



PROJET "FORÊT MODÈLE"

Coordination des politiques régionales pour la forêt

à l'aide d'un nouvel instrument de gouvernance territoriale: la "Forêt Modèle"

CRÉATION DE FORÊTS MODÈLES EN MÉDITERRANÉE

DANS LE CADRE DU PROJET MED FORÊT MODÈLE

Présentation de l'outil « Forêt Modèle »

Et recommandations pour sa mise en œuvre

BROCHURE TECHNIQUE

INTRODUCTION

Réalisée dans le cadre du projet MED-FORÊT-MODÈLE, cette brochure est destinée aux acteurs locaux et régionaux directement intéressés à la création de forêts modèle sur leur territoire.

Elle présente la démarche du projet, le concept de Forêt Modèle, et des recommandations pour sa mise en œuvre.

Elle n'est qu'un des éléments de documentation et de réflexion sur lesquels les acteurs locaux intéressés peuvent s'appuyer pour construire leur propre processus de création et de développement de leur Forêt Modèle.

Ces derniers pourront en premier lieu s'appuyer sur la documentation abondante produite et régulièrement mise à jour par le Réseau International des Forêts Modèles.

Ils auront tout d'abord intérêt à consulter et utiliser la « Trousse à outils » pour la création d'une Forêt Modèle. Compilation de guides, de cadres et d'autres documents édités par le Secrétariat du Réseau International des forêts modèles (RIFM) cette trousse à outils comprend notamment :

- le Guide de création des forêts modèles,
- le Cadre de travail pour la création stratégique d'une forêt modèle,
- le Cadre de travail pour la planification annuelle des tâches d'une forêt modèle
- le Guide sur la gouvernance des forêts modèles
- les Liens directeurs pour rendre compte des contributions directes ou en nature

Dans le cadre du Projet MED-FORÊT-MODÈLE la documentation prévue comprend en plus de cette brochure technique :

- un dépliant à destination du grand public,
- un guide méthodologique à destination des acteurs locaux et régionaux intéressés à la création de forêts modèles en Méditerranée.

Tandis que le dépliant est d'ores et déjà disponible, le guide méthodologique sera publié en conclusion du projet MED-FORÊT-MODÈLE, intégrant les leçons tirées de la mise en œuvre du projet par ses partenaires ce guide sera destiné aux autres territoires et régions intéressés au développement de « l'outil Forêt Modèle » en Méditerranée.

Dans le cadre de cette brochure le lecteur trouvera essentiellement une présentation :

- du projet MED-FORÊT-MODÈLE,
- du concept de Forêt Modèle,
- du processus de création d'une Forêt Modèle,
- et d'autres références en annexes pour lui permettre de compléter son information.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	2
I. LE PROJET « MED FORÊT MODÈLE ».....	4
I.1 LE PROGRAMME MED.....	4
I.2 LES OBJECTIFS DU PROJET MED FORÊT MODÈLE.....	4
I.3 LES PARTENAIRES DU PROJET MED FORÊT MODÈLE.....	5
I.4 LES ACTIVITES DU PROJET MED FORÊT MODÈLE.....	5
II. LES FORÊTS MODÈLES.....	5
II.1 QU'EST-CE QU'UNE FORET MODELE ?.....	6
II.2 LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DES FORETS MODELES.....	6
II.3 POURQUOI PARTICIPER A UN PROCESSUS FORET MODELE ?.....	7
II.4 LE RESEAU DE FORETS MODÈLES.....	7
II.4.1 Le Réseau International de Forêts Modèles.....	7
II.4.2 Le Réseau méditerranéen de Forêts Modèles.....	8
III. LE PROCESSUS DE CRÉATION D'UNE FORÊT MODÈLE.....	10
III.1 LES PRINCIPALES ETAPES DE LA CRÉATION D'UNE FORET MODELE.....	10
III.1.1 La coordination avec l'organisme Forêt Modèle.....	11
III.1.2 Le Choix du site.....	12
III.1.3 La constitution du partenariat.....	13
III.1.4 L'élaboration d'une vision commune.....	14
III.1.5 La définition d'une stratégie.....	15
III.1.6 La définition du mode et de la structure de gouvernance.....	17
III.2 LA MISE EN ROUTE ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA FORÊT MODÈLE.....	19
III.2.1 La mise en œuvre du programme d'activités.....	19
III.2.2 La candidature à l'homologation Forêt Modèle auprès du BIFM.....	20
Annexes.....	27
Adresses utiles.....	22

ILLUSTRATIONS

TABLEAU 1 - AXES SIFA RÉGIONAUX ET THÈMES CLÉS DU FORÊT MODÈLE D'IFRANE, AU MAROC.....	16
TABLEAU 2 - EXEMPLE DE CRITÈRES DE SÉLECTION UTILISÉS POUR LE CHOIX DE LA FORET MODÈLE D'UNE ADÉQUATE DANS LE CONTEXTE DE LA FORÊT MODÈLE D'URBION, CASTILLE ET LÉON, ESPAGNE.....	19
ENCADRE 1 - EXEMPLE DE PARTENARIAT DE LA FORÊT MODÈLE DE KROUMIRIE EN ESPAGNE, ÎLE DE MADRIDE.....	24
ENCADRE 2 - EXEMPLE DE LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE DE LA FORÊT MODÈLE D'URBION.....	28
ENCADRE 3 - EXEMPLE DE PRATIQUES CONDUITES PAR LA FORÊT MODÈLE D'URBION EN 2010.....	29

I. LE PROJET « MED FORET MODELE »

I.1 LE PROGRAMME MED

Concernant l'ensemble des régions situées sur la rive Nord de la Méditerranée – « l'espace MED » – le Programme MED s'inscrit dans la continuité des programmes de Coopération Territoriale Européenne initiés par la Commission Européenne.

Comme tous ces programmes il a pour objectif d'améliorer les politiques régionales par la coopération.

Sa particularité est de promouvoir la coopération transnationale dans l'espace MED. Cela signifie que les projets doivent permettre de réaliser des activités complémentaires associant des partenaires de pays différents, en vue d'apporter des solutions à des problèmes qui ne pourraient pas être résolus sans une approche transnationale.

Comme la nouvelle période de programmation 2007-2013 l'exige, les priorités du Programme MED sont de promouvoir la compétitivité de l'Europe à travers ses Régions, l'emploi et le développement durable.

Les Axes prioritaires et objectifs spécifiques du Programme MED sont structurés de la façon suivante :

- Axe prioritaire 1 : Renforcement des capacités d'innovation
- Axe prioritaire 2 : Protection de l'environnement et promotion d'un développement territorial durable
- Axe prioritaire 3 : Amélioration de la mobilité et de l'accessibilité des territoires
- Axe prioritaire 4 : Promotion d'un développement polycentrique et intégré de l'espace MED

I.2 LES OBJECTIFS DU PROJET MED FORET MODELE

Le Projet MED FORET MODELE s'inscrit dans l'Axe 4 du Programme MED, et plus particulièrement dans son « Objectif 4.1 : Coordination des politiques de développement et amélioration de la gouvernance territoriale ».

Le concept de Forêt Méditerranéenne apparaît en effet comme porteur d'un instrument nouveau et original de gouvernement territorial bien adapté aux défis communs et récurrents de la forêt méditerranéenne, qui nécessite une approche large et multifonctionnelle.

Le projet MED FORÊT MODÈLE vise donc à mettre en place une méthode nouvelle de coordination des politiques régionales en matière de forêt et de gouvernement territorial, en testant et en adaptant la mise en œuvre du concept de forêt modèle dans le contexte méditerranéen.

1.3 LES PARTENAIRES DU PROJET MED FORET MODELE

Le partenariat du projet MED FORÊT MODÈLE est composé de huit partenaires :

- de France : avec la Collectivité Territoriale de Corse, chef de file, représentée par son ODDC (Département d'Orientation Développement Agricole et Rural de Corse (ODDARC), et la Région Provence Alpes Côte d'Azur,
- d'Italie : avec la Région autonome de Sardaigne,
- d'Espagne : avec les Régions de Murcie et de Castille et León,
- de Grèce : avec la Région de Macédoine Occidentale, et la Préfecture de Magnésie.

Des experts du Maroc, d'Algérie, de Tunisie et de Turquie, pays également engagés dans une réflexion sur les Forêts Méditerranéennes, sont invités à participer aux réunions techniques.

1.4 LES ACTIVITES DU PROJET MED FORET MODELE

Le programme d'activités du Projet MED FORÊT MODÈLE peut être résumé de la façon suivante :

1. Définition de bases conceptuelles et méthodologiques pour une mise en œuvre du concept de Forêt Méditerranéenne dans le contexte méditerranéen
2. Création d'une forêt modèle dans chaque région partenaire afin de tester la pertinence de tout l'outil forêt modèle comme nouveau mode de gouvernement territorial
3. Étude de la contribution de l'outil à forêt modèle à l'amélioration des politiques territoriales régionales par la création d'un nouvel outil de gouvernement territorial

II. LES FORÊTS MODÈLES

II.1 QU'EST-CE QU'UNE FORÊT MODÈLE ?

Une Forêt Modèle est à la fois un grand territoire où la forêt représente un enjeu important, et une approche collaborative de gestion durable des paysages forestiers et des ressources naturelles.

L'approche Forêt Modèle est avant tout un processus participatif de développement durable défini de la façon suivante : « un processus collaboratif où des personnes et des groupes qui prônent une variété de valeurs, travaillent ensemble afin de concrétiser leur vision de développement durable des terres où la forêt occupe une place importante ».

Dans une Forêt Modèle, diverses personnes ayant des intérêts et des points de vue divergents forment un partenariat neutre pour atteindre le but suivant : gérer leurs propres ressources naturelles de la manière la plus logique pour eux, compte tenu de leur histoire, de leur situation économique, de leur dépendance culturelle et de manière à ne pas mettre en péril les générations futures.

II.2 LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DES FORÊTS MODÈLES

Toutes les forêts modèles partagent les mêmes principes fondamentaux qui assurent la cohérence du Réseau International et favorisent la mise en réseau et le partage des informations.

Ces principes universels, auxquels échoit répondre tout processus désirant contribuer à l'homologation Forêt Modèle auprès du Réseau International de Forêts Modèles (RIFM) sont les suivants :

1. **Partenariat** : chaque forêt modèle est un forum neutre et ouvert qui accepte la participation volontaire des représentants des intérêts et des valeurs associés à son paysage.
2. **Paysage** : une forêt modèle est aussi une grande zone biophysique représentant une vaste gamme de valeurs et de préoccupations liées à la forêt, de nature sociale, culturelle, économique et environnementale.
3. **Durabilité** : les intervenants s'engagent à assurer la conservation et la gestion durable des ressources naturelles et du paysage forestier.

4. **Gouvernance** : le processus de gestion des forêts modèles est représentatif, participatif, transparent et responsable, et il favorise la collaboration entre les intervenants,
5. **Programme d'activités** : les activités entreprises par une forêt modèle reflètent la vision commune, les besoins, les valeurs et les défis des intervenants en matière de gestion durable des ressources naturelles et des forêts, tout en tenant compte des besoins de l'ensemble de la collectivité,
6. **Partage des connaissances, renforcement des capacités et mise en réseau** : les forêts modèles renforcent la capacité des intervenants à s'engager dans la gestion durable des ressources naturelles ainsi qu'à collaborer et à partager les résultats et les leçons apprises grâce à la mise en réseau.

11.3 POURQUOI PARTICIPER A UN PROCESSUS FORET MODELE ?

Les participants qui concourent au développement d'un processus forêt modèle décident librement de coopérer entre eux :

- pour participer à la définition et à la mise en œuvre d'actions concrètes répondant aux enjeux locaux de gestion durable de leurs paysages forestiers,
- pour participer au dialogue sur la gestion des espaces forestiers et l'utilisation rationnelle des terres dans leur région, dans leur pays,
- pour résoudre des conflits liés à l'usage des terres dans un cadre neutre et ouvert,
- pour bénéficier du support et de l'expérience d'autres Forêts Modèles dans le cadre d'un réseau méditerranéen et international, sur des thèmes d'intérêt commun.

NB : la participation à une forêt modèle se fait sur une base volontaire et ne remet pas en cause les compétences propres des participants : chacun conserve toutes ses prérogatives, et toutes ses obligations.

11.4 LE RESEAU DE FORETS MODELES

Le concept de « Forêt Modèle » est né au début des années 1990 au Canada. Aujourd'hui, il existe plus de 50 forêts modèles dans le monde, réparties dans 20 pays, sur les 5 continents.

11.4.1 Le Réseau International de Forêts Modèles

Les forêts modèles du monde sont rassemblées dans le Réseau International des Forêts Modèles, dont le secrétariat est basé au Canada.

Le Réseau international de Forêts Modèles (RIFM) est une association internationale bénévole dont les membres collaborent au développement durable des ressources naturelles et des paysages forestiers grâce aux Forêts Modèles.

En référence aux principes universels de gestion d'une Forêt Modèle, le RIFM s'appuie sur une approche souple et innovatrice qui combine les besoins sociaux, culturels et économico-écologiques des collectivités locales à ceux de la durabilité à long terme des ressources naturelles et des paysages forestiers.

Partout dans le monde cette approche est fondée sur l'idée de base d'un partenariat dynamique et ouvert à tous les organismes, institutions, collectivités et personnes qui voient la forêt peut créer les conditions d'une utilisation efficace et durable des ressources naturelles et des paysages qui y sont liés.

Le RIFM est gouverné par un secrétariat situé à Ottawa, au Canada. Le Secrétariat du Réseau international de Forêts Modèles (SRIFM) s'efforce d'assurer à tous les participants la possibilité de contribuer aux activités du réseau et d'en tirer profit, quelle que soit leur situation politique ou économique.

Pour mieux tenir compte des besoins propres à chaque grande région du monde, des réseaux régionaux ont été créés.

Le principal rôle du SRIFM, en collaboration avec les réseaux régionaux, est de renforcer et d'élargir le RIFM, et de fournir de l'assistance technique aux Forêts Modèles.

II.4.2 Le Réseau méditerranéen de Forêts Modèles

Avec le Forêt Modèle d'Urbion, la Région de Castille et Léon (Espagne), a été la première à tester l'approche Forêt Modèle en Méditerranée.

Créé à son initiative en 2008, le Réseau méditerranéen de Forêts Modèles (RMFM), regroupe des pays et des régions des deux rives de la Méditerranée.

Les activités du RMFM sont coordonnées par un Secrétariat situé à Valladolid et assuré par la Fondation CESEFOR, dans le cadre d'un accord entre le Canada et la Région Castille et Léon. Le rôle principal du Secrétariat méditerranéen, tout comme celui du Secrétariat international, est de fournir conseil et assistance technique pour la création et le développement de Forêts Modèles en Méditerranée.

Les régions et pays partenaires du RMFM ont signé un protocole d'accord, ouvert à la signature de tout autre pays ou région souhaitant adhérer au Réseau.

À côté des pays et régions signataires du protocole d'accord, et conformément à celui-ci, les forêts modèles créées en Méditerranée seront également appelées à devenir membres du RMFM.

Dans un premier temps les forêts modèles sont reconnues comme candidates à l'adhésion. Une fois leur homologation officielle obtenue auprès du Secrétariat du Réseau International de Forêts Modèles elles deviennent membres à part entière du réseau, à travers leur réseau régional méditerranéen.

Le but du RMFM est de promouvoir la création et le développement de Forêts Modèles sur les deux rives de la Méditerranée.

III. LE PROCESSUS DE CRÉATION D'UNE FORÊT MODÈLE

III.1 LES PRINCIPALES ETAPES DE LA CRÉATION D'UNE FORÊT MODÈLE

Un processus Forêt Modèle nécessite à la fois le soutien des autorités (régionales ou nationales) et l'adhésion et l'implication active des acteurs locaux.

L'originalité de la Forêt Modèle, par rapport aux autres instruments de gouvernance territoriale existants en Europe, est sa souplesse. Les futurs partenaires de la Forêt Modèle sont invités à définir eux-mêmes ce que va être leur Forêt Modèle, depuis le départ, y compris dans les modalités de sa création. La seule contrainte universelle est le respect des 6 principes énoncés plus haut.

Un processus de création d'une forêt modèle passe par une série d'étapes, parmi lesquelles on distingue généralement :

- la familiarisation avec l'approche du site modèle,
- le choix d'un site ou d'un territoire pour la forêt modèle,
- la constitution du partenariat, autour d'un noyau dur qui assure la continuité et la solidité de la démarche, l'élaboration d'une vision commune, autour de laquelle tous les partenaires se retrouvent pour définir ensemble les objectifs, les conditions et les moyens de la poursuite et du développement du processus forêt modèle,
- la définition d'une stratégie, avec les objectifs et les grands axes d'intervention que les partenaires définissent pour leur Forêt Modèle, assortie d'un plan d'actions concrètes, qui comprend à la fois des actions locales et des actions de mise en réseau,
- la définition d'un mode de gestion ou de gouvernance du processus forêt modèle, qui assurera son bon fonctionnement, et la mise en œuvre réelle et effective de la stratégie retenue.

Dans la pratique, toutes ces étapes ne se suivent pas forcément en ordre chronologique, et le calendrier de leur réalisation est à apprécier par les participants en fonction du contexte local. Les initiateurs d'un processus de Forêt Modèle peuvent demander conseil et s'adresser aux secrétariats des Réseaux International et Méditerranéen de Forêts Modèles.

C'est ainsi que sur la base de l'expérience acquise antérieurement en Espagne dans le cadre de la Forêt Modèle Urbaine et au Maghreb dans le cadre de l'initiative pour un réseau de Forêts Modèles en Afrique (IFMA), à travers l'accompagnement du processus de création des Forêts Modèles d'Ifrane au Maroc et de Koumne et des Mogods en Tunisie, les secrétariats proposent une voie similaire à travers deux missions (voir en Annexe 2 la proposition d'assistance aux processus locaux de mise en place d'une Forêt Modèle, rédigée par les deux Secrétariats des Réseaux International et méditerranéen en siège jointe), :

- une « mission diagnostique », qui permet aux secrétariats de mieux connaître la situation locale, et aux acteurs locaux intéressés de se familiariser avec la Forêt Modèle : la mission comprend une série de rencontres individuelles avec un échantillon représentatif d'acteurs locaux, un « pré-atelier » de familiarisation ouvert à tous les partenaires potentiels, et un « briefing final » avec les acteurs locaux du projet ; au terme de la mission un rapport est délivré, et un groupe de partenaires locaux s'engage à préparer les étapes suivantes, définies jusqu'à la mission suivante,
- une « mission stratégique », au cours laquelle se déroule « l'atelier stratégique », que les acteurs locaux ont préparé à travers une série de réunions ou d'ateliers préparatoires : l'objectif de l'atelier est de définir la vision commune, les grands axes d'intervention, et les grands thèmes d'activité de la Forêt Modèle. Au terme de la mission un groupe de partenaires, mandaté par l'atelier, s'engage à organiser et animer les étapes suivantes du processus de création de la Forêt Modèle.

Dans les deux cas, en Tunisie et au Maroc, à la suite de la mission stratégique les partenaires locaux ont poursuivi le processus en travaillant sur la création de l'entité juridique Forêt Modèle d'une part, et sur la programmation stratégique de leurs activités d'autre part, avec la recherche des premiers financements.

La même démarche a été transférée et appliquée avec succès auprès de deux partenaires du projet MED FORÊT MODÈLE, la Région Provence Alpes Côte d'Azur en France, et la Région de Valrie en Espagne, qui ont déjà accueilli chacune une mission diagnostique.

Les partenaires du Projet MED FORÊT MODÈLE qui le souhaitent peuvent solliciter la mise en place d'une démarche similaire dans leur région auprès des secrétariats du réseau.

III.1.1 La familiarisation avec l'approche Forêt Modèle

La première étape est l'information des partenaires potentiels, pour leur permettre de se familiariser avec le concept, les principes et la réalité de l'approche Forêt Modèle.

Les moyens utilisés pour délivrer l'information sont les partenaires eux-mêmes sont très variables et font appel à toutes les méthodes de communication et d'animation et l'absence pour constituer des partenariats : forums d'information, ateliers, journées à thème, rencontres individuelles d'acteurs locaux, diffusion d'information dans les médias, etc. Les initiateurs du processus peuvent disposer de documents de communication et de travail de R.FM ou R.MFM. Des visites de Forêts Modèles existantes peuvent être organisées pour rendre plus tangible le concept de Forêt Modèle.

L'information devrait parvenir au maximum d'acteurs ayant un impact ou portant un intérêt aux espaces forestiers. À titre d'exemple, citons :

- les producteurs, entreprises et groupements des filières forêt/bois, agriculture, tourisme, exploitation minière, énergie ou toute autre activité en lien avec la gestion durable du territoire,
- les collectivités locales,
- les associations civiles,
- les organismes gouvernementaux,
- les établissements d'enseignement et de recherche,
- les propriétaires fonciers et leurs représentants,
- les gestionnaires des espaces forestiers,
- etc.

Différents ateliers peuvent être organisés envers des groupes cibles. Aucun groupe d'acteur important ne doit être ignoré.

III.1.2 Le Choix du site

Si le choix d'une zone géographique ou l'intervenir rapidement dans le processus de création de Forêt Modèles, la définition exacte des limites du site peut mériter une réflexion approfondie entre tous les participants et s'éclairer dans le temps. Elle peut même être évolutive, en prenant soin toutefois de préciser les critères qui présideront à un élargissement éventuel et progressif du site, afin de garder au processus toute sa cohérence.

Afin de répondre aux principes des Forêts Modèles, le territoire choisi doit être à la fois diversifié et représentatif.

Il doit être suffisamment vaste pour représenter la diversité des valeurs et intérêts portés par différents acteurs au paysage. Il comprend des espaces forestiers mais aussi l'ensemble des espaces qui interagissent avec la forêt : espaces agricoles, pastoraux, urbanisés, zones humides, ...

Il est représentatif de problématiques d'intérêt régional liées à la gestion des paysages.

Les limites de la forêt modèle sont définies par les futurs partenaires. Elles peuvent correspondre à des limites administratives, mais aussi géographiques ou écologiques : par exemple un bassin versant, un massif de montagnes ou un ensemble d'habitats naturels.

La sélection du site peut être basée sur :

- une sélection d'un ou plusieurs sites par les autorités publiques à l'origine du processus, en fonction de critères de diversité et de représentativité, proposés par la suite aux partenaires potentiels,
- une compétition ouverte du type appel à projets où les acteurs locaux doivent déposer des propositions, évaluées par les autorités à l'origine du processus.

- une proposition émanant spontanément d'acteurs locaux ayant une connaissance du concept Forêt Modèle et désirant le mettre en œuvre dans toutes ses dimensions, qui se tournent alors vers leurs autorités régionales ou nationales pour obtenir leur soutien.

III.1.3 La constitution du partenariat

Les partenariats sur lesquels sont fondés les Forêts Modèles sont ouverts, transparents et responsables.

Les acteurs les plus intéressés à s'impliquer dans la constitution de la Forêt Modèle forment généralement ce que l'on a coutume d'appeler le « noyau dur » du partenariat. Ce sont eux qui joueront un rôle moteur pour définir la forme d'organisation de la Forêt Modèle mais aussi soutenir de manière constante la mise en œuvre concrète de ses actions.

Au fur et à mesure, d'autres partenaires peuvent rejoindre le partenariat qui se consolide et s'élargit progressivement autour de ce noyau dur.

Le partenariat de la Forêt Modèle est en effet ouvert : tout acteur volontaire du territoire pour la gestion durable des paysages forestiers est invité à rejoindre le partenariat.

Le partenariat est aussi responsable des actions qu'il développe, des moyens qu'il utilise pour ces, et dont il rend compte : il se dote d'une structure formelle qui garantit l'exercice de cette responsabilité.

La valeur de transparence est donc essentielle à tout partenariat Forêt Modèle : pour garantir en permanence sa capacité d'accueil de nouveaux membres, mais aussi de rendre ces comptes, publiquement, aux bailleurs de fonds, aux autorités publiques, au territoire, à ses acteurs et à la population.

La Forêt Modèle n'a pas d'autorité juridique sur le territoire. La présence des propriétaires fonciers et des organisations gestionnaires des terres dans le partenariat est donc importante (voir l'exemple 1 - Exemple du partenariat de la Forêt Modèle de Kérouitine et des Magods, Tunisie).

Inclure 1 - Exemple du partenariat de la Forêt Modèle de Kroumirie et des Mâgods, Tunisie

Les partenaires de la Forêt Modèle de Kroumirie et des Mâgods sont :

- Les institutions nationales :

- La Direction Générale des Forêts (DGF) du Ministère de l'Équipement et des Ressources hydriques,
- Les institutions de Recherche et d'enseignement (IS/Tabarka, H-GRÈSE, Zélin de recherche régionaux)

- Les institutions régionales :

- Les conseils de développement (conseils régionaux de développement, au niveau des gouvernorats, conseils locaux de développement, au niveau des délégations),
- Les Comités de développement régional (ex. : Investissement LICRDA, ODNS, GBESYFANO),
- Les centres d'affaires régionaux (conseil gouvernemental, centres de conseil),
- La profession agricole, représentée par ses organisations professionnelles (UTAG / UOAG)

- Les acteurs de la société civile :

- Les associations des Grands parents de Développement Agricoles (GADAs),
- Les exploitants forestiers individuels (de la région et en dehors de la région)
- Les ONG : WWF, A.F.E.L., ATLAS, UTSS, Associations de chasseurs, etc. (à créer si besoin)

Tout au long de la mise en œuvre de la stratégie, d'autres organisations seront invitées à être partenaires de la forêt modèle.

III.1.4 L'élaboration d'une vision commune

Le partenariat définit la « durabilité » dans son propre contexte. Il se crée d'une vision commune pour le présent et pour le futur. Quel avenir est souhaité pour ce territoire ? Quelles orientations préconiser pour sa gestion durable ? Quelles actions mettre en place pour cela ?

Cette vision commune constitue la base de la Forêt Modèle. Elle ne résulte pas nécessairement d'analyses étayées par de longues études, et peut être formulée de manière très concise : la Forêt Modèle est avant tout un processus tourné vers l'action concrète.

Comme pour toutes les décisions importantes que la Forêt Modèle aura à prendre, l'élaboration de la vision commune est établie par consensus entre l'ensemble des partenaires, la force réside dans l'intensité et la spontanéité de l'adhésion des partenaires à l'énoncé des objectifs et des moyens proposés pour un développement plus durable du territoire.

Sur la base de cette vision commune, les partenaires définissent les grands objectifs et les grands axes d'intervention de la forêt modèle.

Les définitions des rôles, modes d'organisation du partenariat et de gestion du processus Forêt Modèle les plus cohérents avec cette vision commune.

L'élaboration de cette vision commune entre les partenaires est donc une étape très importante pour le succès, la durabilité de chaque processus Forêt Modèle : elle est le socle fondateur d'une Forêt Modèle sur son territoire. Elle définit « la forêt modèle » : l'image en devenir de la forêt vers laquelle veut tendre la population du territoire, reflétant ainsi plus généralement les aspirations de la société.

III.1.5 La définition d'une stratégie

Sur la base de la vision commune, c'est-à-dire des grands objectifs assignés à la Forêt Modèle, le partenaire définit une stratégie d'intervention, à court, moyen et long terme.

Il lui est conseillé de se doter d'un cadre logique d'intervention, qui met en cohérence les objectifs à atteindre, les actions à mettre en œuvre pour cela et les moyens nécessaires à leur réalisation.

Sur cette base il peut définir un plan stratégique pluri-annuel – par exemple sur 3 ans – structuré en « axes stratégiques » d'intervention – ou grands projets – et en « thèmes d'activité » - ou projets – par axe, pour lesquels il définit des résultats à atteindre, des actions à développer, et des moyens – financiers, matériels et humains – à rassembler et mettre en œuvre au cours du temps (voir l'annexe I – *Axes stratégiques et thèmes d'activité de la Forêt Modèle d'Étreme, au départ*).

Il se dote ainsi d'un cadre de programmation stratégique qui lui permet ensuite de définir des plans d'actions, des programmes de travail pluri-annuels, et annuels.

En définissant ainsi son programme d'activités le partenaire d'une Forêt Modèle doit veiller à bien refléter les valeurs, les besoins et les enjeux de gestion du territoire aux échelles locale, régionale et nationale. Ce cela afin de garantir la transférabilité, la reproductibilité de son expérience : afin qu'elle serve précisément de « modèle » de référence, pour la région, pour le pays dans lequel elle est créée.

Tableau 1 – Axes stratégiques et thèmes d'activités de la Forêt Modèle d'Étang, au Maroc

AXES STRATÉGIQUES	THÈMES D'ACTIVITÉ
Axe 1 – Renforcement des capacités de gouvernance	Thème 1.1 – Renforcement des capacités du partenariat
	Thème 1.2 – Renforcement des capacités de gestion de différents acteurs
Axe 2 – Gestion des ressources naturelles	Thème 2.1 – Amélioration de gestion des forêts
	Thème 2.2 – Gestion des forêts
	Thème 2.3 – Conservation et amélioration de la biodiversité
	Thème 2.4 – Gestion des eaux et des ressources hydrauliques
Axe 3 – Énergie et habitat	Thème 3.1 – Gestion durable des sources d'énergie
	Thème 3.2 – Économies d'énergie
	Thème 3.3 – Organisation et promotion des forêts
Axe 4 – Diversification et amélioration des revenus	Thème 4.1 – Renforcement des capacités des acteurs économiques
	Thème 4.2 – Promotion des produits locaux
	Thème 4.3 – Promotion du tourisme durable en liaison avec les autres activités de territoire
	Thème 4.4 – Promotion du tourisme durable en liaison avec les autres activités de territoire
	Thème 4.5 – Formation et sensibilisation de la population et des acteurs locaux
Axe 5 – Communication	Thème 5.1 – Communication événementielle
	Thème 5.2 – Communication externe
	Thème 5.3 – Média en réseau

III.1.6 La définition du mode et de la structure de gouvernance

Les principes de base

Le mode de gouvernance de la Forêt Modèle doit garantir le respect des principes de représentation, d'ouverture, de transparence et de responsabilité du partenariat, et notamment :

- la représentation et la participation de l'ensemble des partenaires ou groupes de partenaires,
- la transparence du fonctionnement, de la prise de décision et de la gestion de la Forêt Modèle,
- la responsabilité partagée de l'ensemble des partenaires dans la définition, la mise en œuvre et le compte-rendu des actions de la Forêt Modèle.

L'organisation

Sur la base du respect de ces principes, l'organisation interne de la Forêt Modèle est à définir par le partenariat. Généralement, et sans que cela ne soit ni obligatoire, ni limitatif elle comporte plusieurs organes (voir [L'Annexe 2](#)) – exemple de la structure de gouvernance de la Forêt Modèle d'Urban :

- de participation, de nominal ou d'orientation : l'assemblée, ou le comité des partenaires, ...
- de mise en œuvre des orientations : le comité d'acteur, le conseil, le bureau, ...
de suivi et d'exécution : le directeur, le personnel, ...
- de représentation : le président, les vice-présidents, ...
- de conseil : le conseil scientifique, le comité consultatif, le comité technique, ...
- de mise en œuvre du programme d'activités : comités thématiques ou par secteurs géographiques, par filières, groupes de travail,
- de contrôle, suivi et évaluation, des comptes et des activités : commission de contrôle, comité de suivi, comité d'évaluation, ...
- etc., ...

Annexe 2 – Exemple de la structure de gouvernance de la Forêt Modèle d'Orbion

Les organes de la Forêt Modèle d'Orbion sont :

- l'Assemblée Générale,
- le Comité Directeur,
- la Direction,
- et les Commissions de travail, définies en fonction des besoins.

Ainsi, pour structurer la mise en œuvre du programme de travail, plusieurs commissions ont été créées, sur des thèmes transversaux :

- Commission de la diffusion et de la communication (sensibilisation, formation des acteurs locaux),
- Commission du changement climatique (diffusion des bonnes pratiques, et adoption de pratiques innovantes),
- Commission des usages et de l'exploitation des espaces forestiers (préparation, traitement, incendies, filières bois, champignons, pierre, écorce, etc.).

La réglementation forestière

Mais le gouvernement ne se résume pas à une forme d'organisation, des rapports entre partenaires. Elle comprend aussi les règles dont les partenaires se doivent pour élaborer, mettre en œuvre et améliorer en permanence la stratégie de la forêt modèle, en particulier par :

- la gestion financière, le contrôle et le redressement des comptes,
- le suivi et l'évaluation des dépenses, des actifs, et des résultats,
- la communication,
- la mise en réseau,

Le statut juridique

Pour atteindre les objectifs de transparence, de responsabilité, d'efficacité et de continuité de son fonctionnement, la Forêt Modèle doit être capable de rendre des comptes sur ses activités, ses résultats, ses finances.

Elle doit pour cela être dotée d'une entité juridique adéquate, responsable devant ses bailleurs de fonds et tous ses partenaires.

Il appartient à chaque forêt modèle de définir la forme juridique la plus appropriée à ses missions et ses activités, selon les normes, lois et règlements applicables dans sa région ou son pays.

Ainsi, dans le cas de la Forêt Modèle d'Orbion, après avoir comparé les avantages et inconvénients de plusieurs formes juridiques, c'est celle de l'association qui a été retenue (voir l'Annexe 2- Exemple de critères de sélection utilisés pour le choix de la forme juridique adoptée dans le contexte de la Forêt Modèle d'Orbion, Charlotte et Léon, Espagne).

Tableau 3 - Exemple de critères de sélection utilisés pour le choix de la forme juridique adéquate dans le contexte de la Forêt Modèle d'Utiel, Castille et Léon, Espagne

Formes juridiques	Équité	Nouveaux membres	Flexibilité de fonctionnement	Possibilité de gérer les legs	Transparence et stabilité du fonctionnement	Dimension économique
Groupe Informel	Oui	Oui	Limité	Non	Non	Non
Société	Oui	Non	Limité	Limité	Oui	Non
Fondation	Non	Non	Limité	Oui	Oui	Oui
Asociación	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

III.2 LA MISE EN ROUTE ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA FORÊT MODÈLE

Après avoir défini leur stratégie, leur mode et leur structure de gouvernance, adopté la forme juridique appropriée, les partenaires sont en mesure de poursuivre le processus : ce passer de la création au développement de la Forêt Modèle.

Le développement de la Forêt Modèle comporte notamment :

- la mise en œuvre du programme d'activités,
- la candidature à l'homologation Forêt Modèle auprès du RRI.

III.2.1 La mise en œuvre du programme d'activités

La mise en œuvre du plan stratégique est détaillée chaque année dans un programme annuel d'activités (voir *Annexe 3 - Exemple de projets conduits par la Forêt Modèle d'Utiel en 2010*).

Ce programme détermine les actions concrètes à mettre en œuvre, un planning et un budget prévisionnel. Les partenaires collaborent à la réalisation du programme d'action, chacun avec ses moyens et compétences et tout en gardant ses prérogatives classiques.

Encadré 3 - Exemple de projets conduits par la Forêt Modèle d'Utiel en 2010

- Création d'un système d'information en appui à la vente des bois, par :
 - a) la mise en place d'une base de données en ligne,
 - b) le regroupement des ventes à exécution de bois de transformation,
 - c) la création d'un programme unique d'association aux ventes
- Mise à jour stratégique d'un programme ligne de chemin de fer utilisé pour le transport de bois
- Organisation de journées de formation aux installations de chauffage au bois

(pour en savoir plus : www.urbes.es/)

La forêt modèle est en tant qu'entité, un(e) qui peut posséder son propre personnel et réaliser ces actions elle-même. Elle peut être cooptée dans des actions dont elle confie la réalisation à ses partenaires ou à d'autres entités. Elle recherche ses propres moyens de financement.

En plus des activités sélectionnées pour le développement durable du territoire, qui comportent des actions de formation, d'étude, de recherche, de réalisations de projets exemplaires, etc., certaines activités sont particulièrement stratégiques et se retrouvent souvent dans les programmes des forêts modèles.

Il s'agit en particulier des activités :

- de renforcement des capacités des partenaires et du partenariat : la gestion d'un partenariat territorial ouvre un espace généralement un défi, une innovation qui requiert l'acquisition de nouvelles compétences de la part des acteurs locaux.
- d'information et de communication : la réussite d'un processus Forêt Modèle dépend en grande partie de l'adhésion de la population du territoire, de la région, du pays, et à ce titre les porteurs de projet accordent une attention prioritaire à l'information et à la communication, pour faire connaître leurs activités, recevoir et analyser les opinions de la population, et améliorer leur stratégie en conséquence.
- de suivi et d'évaluation des résultats : chaque forêt modèle est invitée, dès le départ à se doter de son propre système de suivi et d'évaluation, afin de pouvoir en permanence corriger et améliorer sa stratégie, son efficacité, et ainsi garantir sa propre durabilité.
- de recherche de financements : la création d'une forêt modèle n'est pas un projet en réponse à une opportunité de financement, mais un processus à long terme et à vaste champ d'action potentiel ; l'absence de garantie de financement a priori est à la fois un défi et une chance pour le développement de l'esprit entrepreneurial du partenariat, qui est aussi un gage de durabilité : la recherche de financements est une activité à part entière de chaque forêt modèle, qui doit mobiliser tous ses membres, en permanence.
- de coopération et mise en réseau, au niveau régional, national et international.

Les activités de coopération et de mise en réseau sont indissociables de l'approche Forêt Modèle : le réseau des forêts modèles a pour objectif majeur de faire vivre une « communauté de pratiques ».

La Forêt Modèle participe donc activement, dès sa mise en route, aux activités des réseaux méditerranéen et international de Forêts Modèles : programmes de coopération et d'échanges d'expériences, voyages d'études, rencontres, forums annuels, etc.

III.2.2 La candidature à l'homologation Forêt Modèle auprès du RIFM

L'homologation de la Forêt Modèle par le RIFM peut prendre du temps mais ne l'empêche pas, en tant que « Forêt Modèle candidate », à commencer ses activités et à participer aux activités du Réseau.

Le RIFM conseil le de prendre contact au plus tôt avec les secrétaires du Réseau régional – ou l'occurrence méditerranéen – et international, en leur faisant parvenir une lettre d'intention comportant :

- une description des intervenants qui participent au projet et leur engagement envers le processus,
- un énoncé de leur intention de mettre sur pied une Forêt Modèle,
- la liste des activités déjà réalisées dans le but de créer une Forêt Modèle,
- une brève description des plans d'avenir en matière de développement,
- les questions et les points sur lesquels il y a besoin de conseils,
- le nom et les coordonnées d'une personne-ressource.

Les partenaires pourront alors bénéficier d'une aide du RIFM ou du RMFM, d'une assistance technique et de conseils pour la création et le développement de leur processus Forêt Modèle.

L'étape suivante consiste pour les partenaires à remettre leur dossier de candidature, qui doit comporter les renseignements les plus précis possibles sur :

- le territoire proposé : sa situation socio-économique, culturelle et écologique, ainsi que les enjeux et intervenants clés,
- les principes et caractéristiques du processus : la manière dont il respecte les principes et objectifs des forêts modèles,
- les finances : le plan de financement prévisionnel des activités.

Il est conseillé en outre d'être le plus précis possible sur :

- la programmation des activités,
- la forme juridique adoptée,
- le mode de gouvernance, notamment le système de contrôle, suivi et évaluation,
- et tout autre élément de nature à éclairer le secrétaire du Réseau sur la candidature proposée.

Suite au dépôt du dossier de candidature, les secrétaires du Réseau procéderont à son examen, et dans ce cadre pourront demander des précisions ou compléments d'information, et effectuer une mission ou plus leurs missions sur place.

ANNEXES

Adresses utiles

Office de développement agricole et rural de Corse (ODARC)
Olivier Riffard, responsable du projet MHD-FORÊT MÔDÈLE
Avenue Paul Giacomini
BP 613
20601 Bastia Cedex
France
Tel : +33 495 30 96 32
Fax : +33 495 33 86 06
e-mail : olivier.riffard@odarc.fr

Secrétariat du Réseau international de Forêts Modèles
Ressources naturelles Canada – Service Canadien des forêts
580, rue South
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0E4
Tél : +1 613-947-7358 / 7375 / 7250 / 9020
e-mail : icm@nrc.ca / icm@ic.gc.ca
Site web : www.icm.ca

Secrétariat du Réseau méditerranéen de Forêts Modèles
Plaza de la Universidad, 4 – Elceparanta, Cx.1
47002 Villavieja
Espagne
Tel : +34 983 304 181
Fax : +34 983 308 571
e-mail : mmfr@mmta.info
Site web : www.mmta.info



International
Model Forest
Network

SECRETARIAT DU RÉSEAU INTERNATIONAL

SECRETARIAT DU RÉSEAU MÉDITERRANÉEN

Proposition d'assistance du Réseau Forêt Modèle aux processus locaux de mise en place d'une Forêt Modèle

Termes de référence

1. Contexte
2. Méthodologie
3. Modalités
4. Coûts

1. Contexte

Pendant l'hiver 2008, le Secrétariat du Réseau International de Forêts Modèles (RIFM) a lancé un programme visant à appuyer la création de Forêts Modèles dans les pays francophones de l'Afrique du Nord (Maroc, Algérie, Tunisie). Ce programme, qui découle d'engagements pris par le Comité du Sommet de la Francophonie à l'automne 2008, est mené en étroite collaboration avec le Secrétariat du Réseau Méditerranéen (RIMM) de Forêts Modèles et les partenaires aux régions maghrébines.

Le travail effectué au Maghreb a permis aux Secrétariats du RIFM et du Réseau Méditerranéen (RIMM) de développer une approche méthodologique en soutien aux processus locaux de création de Forêt Modèle.

Ainsi, désireux de remplir leur mandat pour aider les membres du Réseau à maintenir leur engagement et de soutenir l'établissement d'au moins une Forêt Modèle dans son domaine de compétence (comme le prévoit le MoU signé entre plusieurs parties), les Secrétariats du RIFM et RIMM se proposent d'aider aux membres du Réseau qui le souhaiteraient en soutien technique en la forme d'une méthodologie structurée à mettre à disposition au Maghreb.

2. Méthodologie

L'approche proposée se décline en 4 étapes :

- A. Mission diagnostique pour le site projeté, incluant un pré-audit
- B. Groupes de Travail régionaux
- C. Action stratégique avec les partenaires
- D. Elaborement d'un plan stratégique et d'un plan d'action de la Forêt Modèle



- Une visite d'une délégation représentative du partenariat local dans une Forêt Modèle comme exemple concret d'application du concept (à faire si vraiment souhaité par la région).

A. Mission d'analyse

La mission diagnostique vise à :

- Evaluer les éléments et les difficultés de développement du processus Forêt Modèle sur le site présent, en rencontrant notamment un échantillon représentatif d'acteurs locaux (administration et collectivités publiques locales, universités, producteurs, industriels, associations, centres de formation, d'enseignement et de recherche, instituts techniques ou agences de développement, etc.).
- Tenir un pré-juridic de sensibilité selon le noyau d'acteurs locaux préfigurant le futur partenariat Forêt Modèle sur le site.

Prendre compte des résultats de la mission aux autorités compétentes en vue du travail préparatoire et de la tenue d'un atelier finalisé avec les partenaires.

Les résultats attendus à la suite de cette première mission sont :

un approfondissement de la connaissance du contexte local sur lequel sera lancé en vue du lancement du premier processus Forêt Modèle dans la région visée (territoire, secteurs concernés, institutions, grandes problématiques en débat, ...).

La sensibilisation d'un noyau d'acteurs locaux et l'acquisition d'outils conceptuels afin qu'ils soient à même de contribuer à la mise au point du partenariat de la Forêt Modèle.

La réalisation d'une analyse des forces, faiblesses, enjeux et opportunités pour le site retenu.

- Des recommandations au vue de l'établissement d'une Forêt Modèle sur le site retenu.
- Une définition de l'étape de programme avec les autorités et acteurs locaux engagés jusqu'à la réalisation de la mission et de l'atelier stratégique.

B. Opérations de travail préparatoire

La formation de groupes de travail préparatoire vise à :

Faire avancer la réflexion aux autorités en direction de l'état stratégique.

- Appuyer la discussion sur des éléments clés de la Forêt Modèle : les visions, la composition de son partenariat, sa structure de gouvernance, ses enjeux prioritaires en terme de ressources naturelles et d'utilisation du territoire ou



International
Model Forest
Network

- Mobiliser davantage les partenaires et favoriser l'approbation locale du processus Forêt Modèle.

Les résultats attendus sont :

- Des travaux à commencer des discussions pour inviter des groupes de travail à présenter un atelier
- Des propositions sur les éléments clés de la Forêt Modèle, à amener comme base de discussion à l'atelier

C. Atelier stratégique

L'atelier stratégique vise à :

- Consulter et partager les idées de la Forêt Modèle et offrir aux nouveaux venus l'opportunité de se faire connaître avec le réseau,
- dégager une vision et des objectifs partagés, une structure de gouvernance, des actions à mettre de suite, et une stratégie de programmation de la Forêt Modèle,
- Identifier clairement les rôles et responsabilités de chacune des parties prenantes ainsi que les étapes subséquentes à franchir.

Les résultats attendus à la suite de l'atelier sont :

- Une familiarité accrue des participants avec le concept de Forêt Modèle
- Un engagement des intervenants à prendre part au processus dans l'esprit des principes de la Forêt Modèle.
- Des orientations claires au niveau de la vision, des objectifs, de la structure de gouvernance, et des priorités d'action de la Forêt Modèle.

D. Élaboration d'un plan stratégique et d'un plan d'action de la Forêt Modèle

Les orientations dégagées en atelier doivent aboutir à :

- Un plan stratégique pluriannuel à moyen terme (cinq ans) de la Forêt Modèle
- Le premier plan d'action annuel

Le plan stratégique ainsi développé formera l'essence du dossier de planification à transmettre au RIFV/IFRN en vue de l'implémentation de la Forêt Modèle.

2. Modalités

Il est précisé que le schéma ci-dessus est une proposition de travail, qui doit s'adapter aux exigences de chaque contexte local (dynamique de création du partenariat F.M., prise en compte des besoins du promoteur du processus, etc.), et qui est donc susceptible des changements nécessaires.



International
Model Forest
Network

Plus spécifiquement, une équipe composée d'experts chevronnés (du Canada, d'autres Forêts Modèles du Réseau) et de représentants des Secrétariats des Réseaux Internationaux et méditerranéens sera désignée, en concert avec la Région, afin d'exécuter en un premier temps la mission diagnostique, et ensuite la tenue de l'atelier.

La conduite des groupes de travail préparatoire et l'exécution du plan stratégique et du plan d'action sont la responsabilité de ses autorités compétentes et ses autres partenaires de la nouvelle Forêt Modèle.

Les Régions intéressées sont invitées à prendre contact avec le Secrétariat du RMFM afin de convenir du calendrier d'exécution et des autres modalités.

4. Coûts

On s'attend à ce que les régions des pays développés, notamment celles qui ont un engagement financier associé au VMD, défrayent une partie des coûts liés aux missions d'experts se tenant sur leur territoire.

Les frais d'organisation des réunions seront à la charge de la région qui souhaite l'exécution des experts.



International
Model Forest
Network

SECRETARIAT DU RÉSEAU INTERNATIONAL

SECRETARIAT DU RÉSEAU MÉDITERRANÉEN

Proposition d'assistance du Réseau Forêt Modèle aux processus locaux de mise en place d'une Forêt Modèle

Termes de référence

1. Contexte
2. Méthodologie
3. Modalités
4. Coûts

1. Contexte

Pendant l'hiver 2009, le Secrétariat du Réseau International de Forêts Modèles (RIFM) a lancé un programme visant à appuyer la création de Forêts Modèles dans les pays francophones de l'Afrique du Nord (Maroc, Algérie, Tunisie). Ce programme, qui découle d'engagements pris par le Canada au Sommet de la Francophonie à Tunis en 2005, est réalisé en étroite collaboration avec le Secrétariat du Réseau Méditerranéen (RMM) de Forêts Modèles et les partenaires des Régions maghrébines.

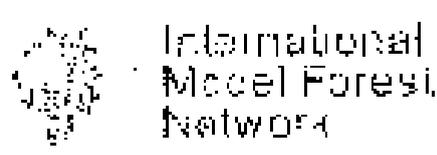
Le travail entrepris au Maghreb a permis aux Secrétariats du RIFM et du Réseau Méditerranéen (RMM) d'identifier une approche méthodologique en soutien aux processus locaux de création de Forêt Modèle.

Ainsi, désireux de remplir leur mandat pour aider les membres du Réseau à maintenir leur engagement à ne pas perdre l'établissement d'au moins une Forêt Modèle dans son domaine de compétence à travers le projet de MNU signé entre chaque pays, les Secrétariats du RIFM et du RMM se proposent d'offrir aux membres du Réseau qui le souhaitent un soutien technique sur la base d'une méthodologie structurée à peine développée au Maghreb.

2. Méthodologie

L'assistance proposée se déroule en 4 étapes :

- A. Mission d'évaluation du site projeté, incluant un site d'étude
- B. Groupes de travail préparatoire
- C. Actions stratégiques avec les partenaires
- D. Élaboration d'un plan stratégique et d'un plan d'action de la Forêt Modèle



- Une visite d'une sélection représentative de partenaires des sites dans une Forêt Modèle comme exemple concret d'application du concept (à faire au moment souhaité par la Région).

A. Mission diagnostic

La mission diagnostic vise à :

- Évaluer les potentiels et les difficultés au développement du processus Forêt Modèle sur le site pressenti, en rencontrant notamment un échantillon représentatif d'acteurs locaux (administrations et collectivités publiques locales, habitants, professionnels, industriels, associations, centres de formation, d'enseignement et de recherche, Instituts techniques ou agences de développement, etc.).
- Tenir un pré-atelier de sensibilisation d'un niveau sur d'acteurs locaux préfigurant le futur partenariat Forêt Modèle sur le site.
- Rendre compte des résultats de la mission aux autorités compétentes en vue des travaux préparatoires et de la tenue d'un atelier stratégique avec les partenaires.

Les résultats attendus à la suite de cette première mission sont :

- L'approfondissement de la connaissance du contexte local sur le site retenu en vue du lancement du premier processus Forêt Modèle dans la région visée (formation, acteurs locaux, institutions, grandes problématiques en général, etc.).
- La sensibilisation d'un niveau d'acteurs locaux et l'acquisition d'outils complémentaires qui leur soient à même de contribuer à la conception du partenariat de la Forêt Modèle.
- La réalisation d'une analyse des forces, faiblesses, enjeux et opportunités, pour le site retenu.

Des recommandations en vue de l'étape suivante d'une Forêt Modèle sur le site retenu.

- Une définition de la suite du programme avec les autorités et acteurs locaux engagés, et de la réalisation de la mise en place de l'atelier stratégique.

-

B. Groupe de travail préparatoire

La formation de groupes de travail préparatoire vise à :

- Faire émerger en réflexion des partenaires et préparer l'atelier stratégique

Approfondir la discussion qui sera à l'agenda de la Forêt Modèle et sa vision, la composition de son partenariat, sa structure de gouvernance, les enjeux prioritaires en terme de ressources naturelles et d'utilisation du territoire, etc.



International
Model Forest
Network

- Mettre en avant les partenaires et favoriser l'approfondissement locale du processus Forêt Modèle.

Les résultats attendus sont :

- Des rapports administrés des discussions pour chacun des groupes de travail, à présenter en atelier.
- Des propositions sur les éléments clés de la Forêt Modèle, à apporter comme thème de discussion à l'atelier.

C. Atelier stratégique

L'atelier stratégique vise à :

- Concevoir le partenariat de la Forêt Modèle et offrir aux intervenants venus l'opportunité de se familiariser avec le concept, partager une vision et des objectifs partagés, une structure de gouvernance, des actions à mettre de l'avant, et une ébauche de programmation de la Forêt Modèle.
- Identifier clairement les rôles et responsabilités de chacune des parties prenantes, ainsi que les étapes subséquentes à franchir.

Les résultats attendus à la suite de l'atelier sont :

- Une familiarité accrue des participants avec le concept de Forêt Modèle,
- Un engagement des intervenants à prendre part au partenariat dans l'esprit des principes de la Forêt Modèle.

Des orientations claires au niveau de la vision, des objectifs, de la structure de gouvernance, et des prochaines actions de la Forêt Modèle.

D. Élaboration d'un plan stratégique et d'un plan d'action de la Forêt Modèle

Les orientations dégagées en atelier doivent aboutir sur :

Un plan stratégique plurimodal à moyen terme (pour que ce la devienne Forêt Modèle)

Un premier plan d'action annuel

Le plan stratégique ainsi développé formera l'essence du dossier de candidature à transmettre au RIMF/IFM en vue de l'inscription de la Forêt Modèle.

3. Modalités

Il est précisé que le schéma ci-dessus est une proposition de travail, qui doit s'adapter aux exigences de chaque contexte local (dynamique de création du partenariat F.M., prise en compte des besoins du promoteur du processus, etc.), et qui est donc susceptible des changements nécessaires.



International
Model Forest
Network

Plus spécialement, une équipe composée d'experts chevronnés (du Canada, d'autres Forêts Modèles du Réseau) et de représentants des Secrétariats des Réseaux International et méditerranéen sera désignée, en concert avec le Réseau, afin d'exécuter un premier rapport de mission diagnostic, et ensuite la tenue de l'atelier.

Le maintien des groupes de travail préparatoire et d'assistance au plan stratégique et du plan d'action sont la responsabilité des unités les compétentes et des autres personnes de la nouvelle Forêt Modèle.

Les Régions intéressées sont invitées à prendre contact avec le Secrétariat du RIMF, afin de convenir du calendrier d'exécution et des autres modalités.

4. Coûts

On s'attend à ce que les régions des pays développés, notamment celles qui ont un engagement financier associé au IMF, défrayent une partie des coûts relatives aux missions et experts se tenant sur leur territoire.

Les frais d'organisation des réunions seront à la charge de la Région qui sollicite l'assistance des experts.